

CAP agricole Jardinier Paysagiste



OBJECTIFS

La préparation du CAP agricole Jardinier Paysagiste est une formation de deux ans, donnant une qualification et une expérience professionnelle, valorisante sur le marché du travail. Cette formation est une qualification de **niveau V**. Depuis la rénovation du diplôme en 2015, le jeune suit la formation avec le support **Jardinier Paysagiste** et cette formation est complétée par un autre Module **Jardins en villes et jardins spécialisés**, ce qui permet au jeune d'acquérir **une double de compétence**. Cette formation se déroule sur le site de **Tours-Fondettes agrocampus** et **l'Annexe de CHINON**.

L'APPRENTISSAGE

Une formation garantie par un **contrat de travail** avec un professionnel agréé, d'une durée de 2 ans.

La **période d'essai** correspond aux **45 premiers jours** consécutifs ou non de **formation pratique** effectuée par l'apprenti **en entreprise**.

Un statut ouvrant droit à la protection sociale (maladie, accident du travail...)

Une **formation rémunérée** de 25 % à 78 % du SMIC et en fonction des conventions collectives départementales ou nationales.

Age de l'apprenti	Rémunération de l'apprenti (grille nationale)		
	Moins de 18 ans	18 à 21 ans	Plus de 21 ans
1ère année	25 % = 370.07€	41 % = 606.92 €	53 % = 784.56 €
2ème année*	37 % = 547.71 €	49 % = 725.35 €	61 % = 902.98 €

POSITIONNEMENT

Cette formation s'adresse aux jeunes âgés de **16 à 30 ans** (15 ans après la 3ème).

Le candidat doit prendre contact avec nous et remplir la fiche de renseignements afin d'être **invité au positionnement** (entretien individuel) se déroulant en avril, et en mai.

L'apprenti doit **signer un contrat d'apprentissage** avec un responsable d'exploitation agricole

FORMATION AU CFA

La **formation gratuite** est assurée sur le site de **Tours-Fondettes agrocampus** et sur **l'annexe de Chinon**.

Les cours se déroulent sur 12 semaines par an soit 800 heures de formation sur les 2 années.

L'alternance est de 1 semaine de formation au CFA / 3 semaines en entreprise.

Les apprentis perçoivent des **indemnités kilométriques** (domicile-CFA) prises en charge par le Conseil Régional.

La **restauration et l'hébergement sont possibles** (chambre 4-5 personnes).

POURSUITE D'ÉTUDES

Les titulaires d'un CAP agricole Jardinier Paysagiste peuvent poursuivre leurs études:

- BPA Travaux Paysagers
- BP niveau IV Travaux paysagers
- BAC PRO Aménagements Paysagers

DÉBOUCHES

Les titulaires du CAP agricole **Jardinier Paysagiste** pourront exercer des fonctions **d'ouvriers en espaces verts dans une entreprise de paysage ou dans le secteur public** (collectivités, administration...).

EXAMEN

L'examen est organisé en 2 groupes d'épreuves : - **80 % en cours de formation** (contrôle continu) ;
- **20 % en examen final.**

EPREUVES		DISCIPLINES	Epreuves en CCF	Coefficient	Epreuves finales	Coefficient
Enseignement général	E1	Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	oui	2	/	/
	E2	Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	oui	2	/	/
	E3	Interagir avec son environnement social	oui	2	/	/
Enseignement professionnel	E4	Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage	oui	2	oui	4
	E5	Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage	oui	2	/	/
	E6	Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments	oui	3	/	/
	E7	S'adapter à des enjeux professionnels locaux	oui	3		

ARCHITECTURE PAR MODULES DU CAP AGRICOLE JARDINIER PAYSAGISTE

MODULES DE LA FORMATION	MATIERES PRINCIPALES	HORAIRES
DOMAINE COMMUN		
MG 1 – Agir dans des situations de la vie sociale	Histoire-géographie, éducation socioculturelle, mathématiques, technologies de l'informatique et du multimédia, sciences économiques, sociales et de gestion	143
MG 2 – Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle	Français, éducation socioculturelle, biologie-écologie, Education Physique et Sportive	86
MG 3 – Interagir avec son environnement social	Français, anglais, sciences économiques, sociales et de gestion, Education Physique et Sportive	112
Activités à l'initiative des équipes pédagogiques	Soutien, remédiation, tremplin pour la 2 ^{nde} ...	88
<i>Activités pluridisciplinaires du domaine commun</i>		4
DOMAINE PROFESSIONNEL		
MP 1 – Insertion du salarié dans l'entreprise	Sciences économiques, sociales et de gestion	24
MP 2 – Maintenance des matériels	Sciences des techniques des équipements, physique chimie, sciences et techniques des aménagements paysagers	52
MP 3 – Mise en place d'aménagements paysagers	Sciences et techniques des aménagements de l'espace, sciences et techniques des agroéquipements, biologie et écologie	164
MP 4 – Travaux d'entretiens Paysagers	Sciences et techniques des aménagements de l'espace, sciences et techniques des agroéquipements	24
MIP – Module d'Initiative Professionnel : Jardins de Villes et Jardins spécialisés	Approche du Paysage	81
<i>Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel</i>		22

FONCTIONS SPECIFIQUES ASSURÉES PAR L'OUVRIER PAYSAGISTE

– Organisation du travail

il participe à la préparation des chantiers, il organise ses tâches en fonction des consignes, du travail en équipe et des aléas, il assure le repliement de chantier

– Réalisation de travaux d'aménagement

il réalise les travaux d'infrastructure d'un espace en suivant le plan d'exécution, il réalise des travaux de plantation de végétaux, il réalise des travaux de semis et d'engazonnement

– Réalisation de travaux d'entretien

il entretient les espaces paysagers et naturels, il assure l'entretien et la maintenance des installations et infrastructures, il peut réaliser des travaux d'entretien d'espaces naturels

– Entretien du matériel et d'équipements

il règle le matériel et ajuste les réglages en cours de travail, il assure l'entretien courant des matériels, il assure les petites réparations sur le matériel, il assure l'entretien des protections individuelles et collectives, il assure le nettoyage et le rangement des outils et matériels

– Communication en situation professionnelle

Il réalise les enregistrements relatifs à son travail sur les supports prévus à cet effet, il rend compte à son responsable de ses activités et des observations réalisés, il alerte le responsable ou le spécialiste en cas d'aléa ou d'anomalie, il alerte les secours en cas d'accident, il fait valider par le supérieur avant exécution les changements de programme et les décisions en cas d'incident, d'anomalie, d'aléa, il informe l'utilisateur ou le client quant aux travaux qu'il réalise, il participe aux activités de la vie sociale ou professionnelle de la structure, il peut collecter des informations et/ou données se rapportant au suivi de la faune, flore, de la qualité de l'eau et aux usages, il peut proposer des améliorations pour optimiser le travail hors des chantiers, il peut participer à des réunions de chantier, il peut contribuer à l'accueil et l'accompagnement dans l'entreprise ou le service de nouvelles personnes.